



Extrait du procès-verbal des séances du Conseil d'Etat

Vu sa décision du 29 mai 2012 concernant la composition de la commission d'examen des entreprises de sécurité ;

Vu l'article 8 al. 2 du concordat sur les entreprises de sécurité du 18 octobre 1996 ;

Vu la loi concernant l'adhésion du canton du Valais au concordat sur les entreprises de sécurité du 11 février 1998 ;

Vu l'article 7 du règlement sur les entreprises de sécurité du 15 septembre 1999 ;

Vu le les échanges du 25 février 2021 entre la Police cantonale et le Département de la sécurité ;

Vu l'avis de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille ;

Considérant la nécessité de nommer les membres de ladite Commission pour la période administrative 2022-2025;

sur la proposition du Département de la sécurité, des institutions et du sport,

le Conseil d'Etat

d é c i d e

de nommer les personnes suivantes en qualité de membres de la commission d'examen des entreprises de sécurité pour la période administrative 2022-2025 :

P : Président VP : Vice-président M : Membre S : Suppléant

Nom Prénom	Adresse	NPA/Lieu	Date de naissance	N° AVS	Statut*	Sexe	Fonction	Entrée en fonction
ANTILLE Benoît	Av. de France 69	1951 Sion	03.04.1965	756.0855.7434.99	P	M	Chef unité administration et affaires juridiques AAJ	2003
FAVRE Vincent	Av. de France 69	1951 Sion	08.12.1968	756.0168.9390.22	VP	M	Chef groupe armes et entreprises de sécurité	01.08.2019
FOURNIER Yvan	Av. de France 69	1951 Sion	16.10.1969	756.7407.1544.44	M	M	Collaborateur groupe armes et entreprises de sécurité	01.04.2019
PIPERATA Rosmarie	Av. de France 69	1951 Sion	27.12.1964	756.9454.3865.57	S	F	Collaboratrice groupe armes et entreprises de sécurité	01.04.2019
PETRICS Lidia	Av. de France 69	1951 Sion	04.11.1987	756.8607.5163.46	S	F	Juriste unité administration et affaires juridiques AAJ	01.08.2020

Le secrétariat est assuré par la Police cantonale, groupes armes et entreprises de sécurité, avenue de France 69, case postale 1119, 1951 Sion.

Le Département de la sécurité, des institutions et du sport est chargé de l'application de la présente décision relative à la nomination des membres de la commission d'examen des entreprises de sécurité pour la période administrative 2022-2025.

Séance du

22 DEC. 2021

Pour copie conforme,
Le Chancelier d'Etat



Distribution

3 extr. DSIS
1 extr. CHE
1 extr. ACF
1 extr. IF
1 extr. SRH
1 extr. I-VS
1 extr. OCEF

À rectifier par le Département

